

Fonds de dotation de l'Université de Montréal

Rapport sur l'implantation de la
Politique en matière
d'investissement responsable et des
principes pour l'investissement
responsable

Année 2020

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2020

En juin 2020, l'Université de Montréal a affirmé son engagement de gérer ses fonds de manière à accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et à protéger ses parties prenantes des risques croissants associés aux changements climatiques, en signant, avec 14 autres grandes universités canadiennes, la [Charte des universités canadiennes pour des placements écoresponsables à l'heure des changements climatiques](#). La signature de la Charte vient renforcer des pratiques déjà existantes et ouvre la voie pour l'accélération de la mise en œuvre d'autres. En tant que signataire de la Charte, l'Université de Montréal s'engage à:

- Adopter un cadre responsable pour guider la prise de décisions de placement, conformément à des normes reconnues, comme les [Principes pour l'investissement responsable](#) (PRI) de l'ONU;
- Mesurer régulièrement l'intensité carbone du portefeuille de placements et établir des cibles de réduction significatives;
- Évaluer régulièrement les progrès vers l'atteinte de ces objectifs et diffuser publiquement les résultats;
- Tenir compte de la réalisation de ces objectifs en plus des critères de rendement habituels.

Dans ce contexte, l'année 2020 a été marquée par des travaux qui ont conduit à l'établissement d'une cible de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille total d'actions, mesurée par l'intensité carbone moyenne pondérée. L'objectif approuvé par le Comité exécutif est de réduire l'intensité carbone moyenne pondérée enregistrée au 31 décembre 2020 de 35 % au 31 décembre 2030 (avec une cible intérimaire de 20% au 31 décembre 2025).

Parallèlement, des avancées importantes ont été réalisées afin de compléter les efforts de réduction de l'empreinte carbone avec la mise en place d'un programme d'engagement actionnarial axé sur les changements climatiques. Celles-ci se sont concrétisées en début de 2021 avec la participation du Fonds de dotation à l'[UNIE](#) (Réseau universitaire pour l'engagement actionnarial), une initiative nationale d'engagement actionnarial, menée par l'entremise de SHARE, qui regroupe une douzaine des fonds de dotation et des régimes de retraite d'universités canadiennes.

Au nom des membres de l'initiative UNIE, SHARE mobilisera des entreprises de plusieurs secteurs à :

- Réduire les émissions conformément à l'Accord de Paris;
- Transférer les prêts et les dépenses en capital pour réduire les émissions financées;
- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques responsables en matière de lobbying climatique;
- Intégrer le risque climatique dans la stratégie commerciale et la surveillance par le conseil d'administration;
- Travailler pour une transition juste qui tient compte des travailleurs et des communautés.

Dans ce contexte, la Politique en matière d'investissement responsable du Fonds de dotation sera actualisée en 2021 pour refléter les nouvelles orientations et pratiques.

CONTEXTE

La [Politique en matière d'investissement responsable](#) du Fonds de dotation (la Politique), adoptée en novembre 2016, repose sur la conviction que la prise en considération des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribue à la gestion intégrée de l'ensemble des risques liés à un investissement, et que les entreprises qui gèrent de façon proactive ces éléments sont davantage susceptibles de prospérer au fil du temps.

L'approche en matière d'investissement responsable s'articule autour de deux principaux volets :

- L'intégration des critères ESG dans le processus de sélection et de suivi des gestionnaires externes;
- L'engagement actionnarial, soit l'exercice de droits de vote et, s'il y a lieu, la concertation avec d'autres investisseurs signataires des Principes pour l'investissement responsable pour dialoguer et présenter certaines demandes à des sociétés publiques, à des instances réglementaires, etc.

La Politique est aussi guidée par les PRI, dont le Fonds est signataire depuis 2017. À titre de signataire, le Fonds de dotation, dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires, a pris les engagements suivants :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Le présent rapport présente les pratiques courantes et les activités réalisées en 2020, en lien avec l'implantation de la Politique et des PRI.

RAPPORT SUR L'IMPLANTATION DE LA POLITIQUE - VOLET INTÉGRATION

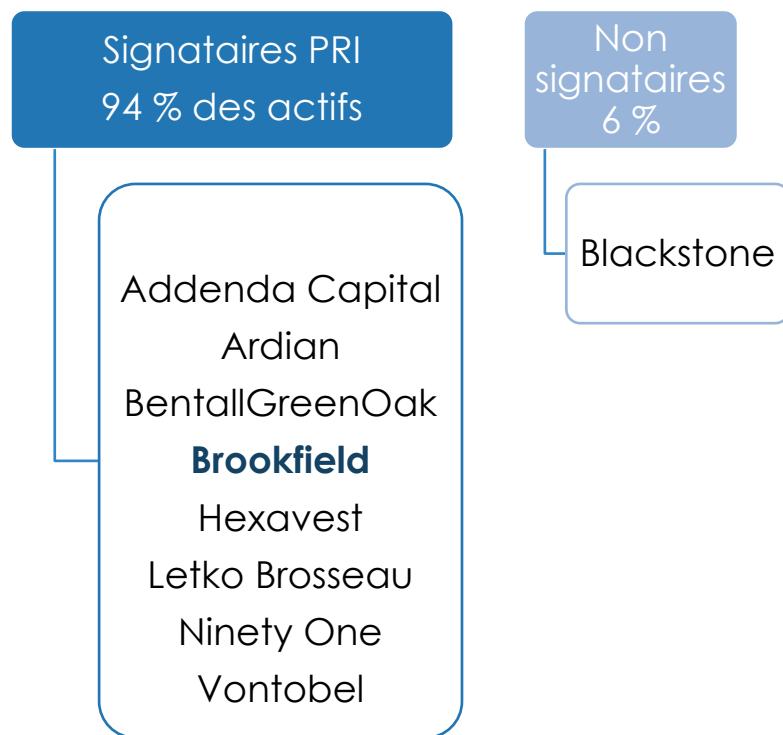
La Politique préconise plusieurs activités.

- Intégrer les facteurs ESG dans le processus de SÉLECTION et de SUIVI des gestionnaires externes

Les facteurs ESG sont intégrés dans la sélection et le suivi des gestionnaires externes, en tenant compte des caractéristiques de différentes catégories d'actifs et de la nature des mandats.

Portrait au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, **89 % des gestionnaires** étaient signataires des PRI et géraient **94 % des actifs** du Fonds de dotation. Brookfield Asset Management a signé les PRI en 2020. Blackstone, le seul gestionnaire non-signataire des PRI, intègre les facteurs ESG dans le processus d'investissement, et vise la réduction de l'impact environnemental de ses investissements. Cette approche s'applique davantage à ses activités d'investissement en placements privés et immobilier, et dans une moindre mesure à ses stratégies de fonds de couverture, dans lesquelles le Fonds de dotation investit.



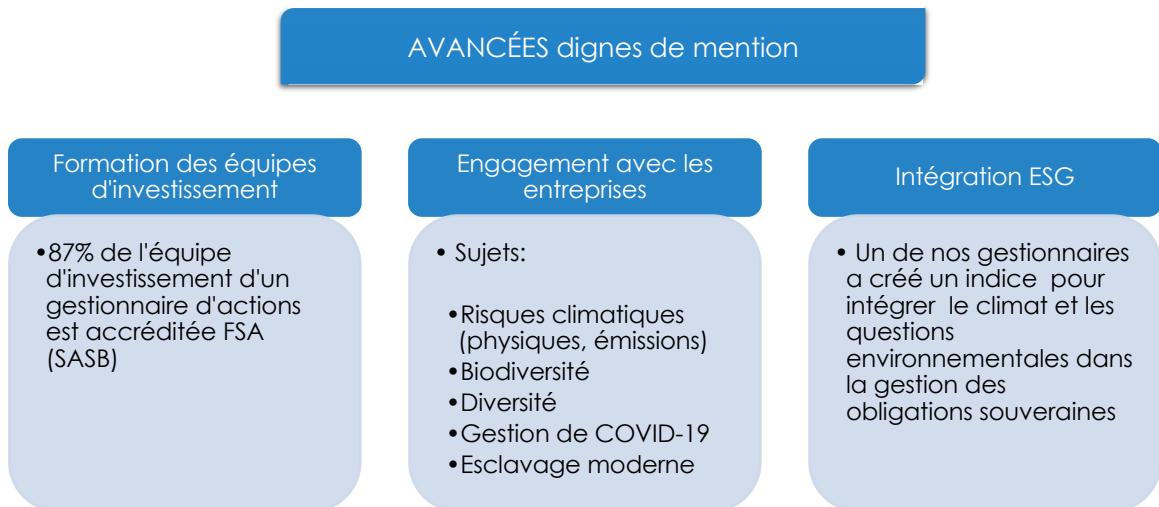
Sélection des gestionnaires externes

En 2020, le fonds immobilier diversifié multi-gestionnaires *Global Alpha Fund* de CBRE Global Investors Partners a été sélectionné pour augmenter l'exposition en immobilier. CRBE GIP est signataire des PRI depuis 2009. La firme fait partie de plusieurs autres initiatives d'investissement responsable (GRESB) et a pris l'engagement d'appliquer certaines recommandations dans la

matière (TCFD). L'intégration des facteurs ESG fait partie du processus d'investissement de CBRE GIP : CBRE GIP recherche des fonds qui incorporent systématiquement les facteurs ESG dans leur processus d'acquisition et de gestion et qui démontrent les meilleures pratiques en la matière.

Suivi des gestionnaires externes

Les considérations ESG sont incluses dans le suivi périodique de nos gestionnaires externes. Aussi, conformément à la Politique, pour les actions cotées en bourse et les obligations gérées activement, les gestionnaires externes produisent des rapports annuels sur l'évolution de leurs pratiques d'investissement responsable et les enjeux à signaler dans leurs mandats respectifs. Ces suivis nous permettent notamment de discuter la façon dont les gestionnaires ont fait évoluer leur approche, d'examiner les rapports d'investissement responsable des gestionnaires, de surveiller la participation des gestionnaires aux initiatives d'investissement responsable avec d'autre investisseurs, d'examiner les caractéristiques ESG des portefeuilles, de rencontrer les membres du personnel qui se concentrent sur l'investissement responsable pour discuter des recherches en cours, et de discuter des titres dans les portefeuilles qui semblent présenter des risques ESG importants.



➤ Mesurer la performance ESG des portefeuilles d'actions

L'analyse de la performance ESG des portefeuilles d'actions en gestion active et passive (57 % de l'actif du Fonds de dotation, soit 24 % en actions canadiennes et 33 % en actions internationales) est mesurée annuellement à partir des données et outils fournis à cet effet par MSCI ESG Research.

Le portefeuille total d'actions du Fonds de dotation:

- Obtient une cote globale de A (cote maximale possible AAA).

- En ce qui concerne la distribution des cotes, le portefeuille contient 1,7 %¹ plus d'entreprises chefs de file et 2,6 % moins de retardataires par rapport à l'indice de référence.
- Le risque de réputation² du portefeuille est modéré, sans controverses sévères.

➤ Mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions et suivre l'évolution des façons de comptabiliser les émissions

Le *Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (Task Force on Climate-Related Financial Disclosure, TCFD)* a publié ses [recommandations](#) sur l'évaluation et la divulgation des risques et des occasions liés aux changements climatiques en 2017. Malgré les défis importants liés à l'implantation à travers toutes les classes d'actifs, ces recommandations sont perçues comme le standard dans la matière. Entre autre, TCFD recommande des mesures pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés au climat, mesures qui sont liées aux émissions de carbone des entreprises. L'exigence [pour les détenteurs d'actifs](#) est la publication des émissions totales de carbone attribuables aux portefeuilles (tonnes CO₂e) et de l'intensité carbone moyenne pondérée des portefeuilles (tonnes CO₂e/M\$ de revenus).

Au 31 décembre 2020, la Direction a calculé les émissions totales de carbone³ attribuables aux portefeuilles d'actions (Scope 1 et 2), l'empreinte carbone ainsi que l'intensité carbone moyenne pondérée des portefeuilles d'actions⁴. Le portefeuille total d'actions en gestion passive et active du Fonds de dotation s'élève à 214 millions de dollars canadiens, soit 57 % du fonds.

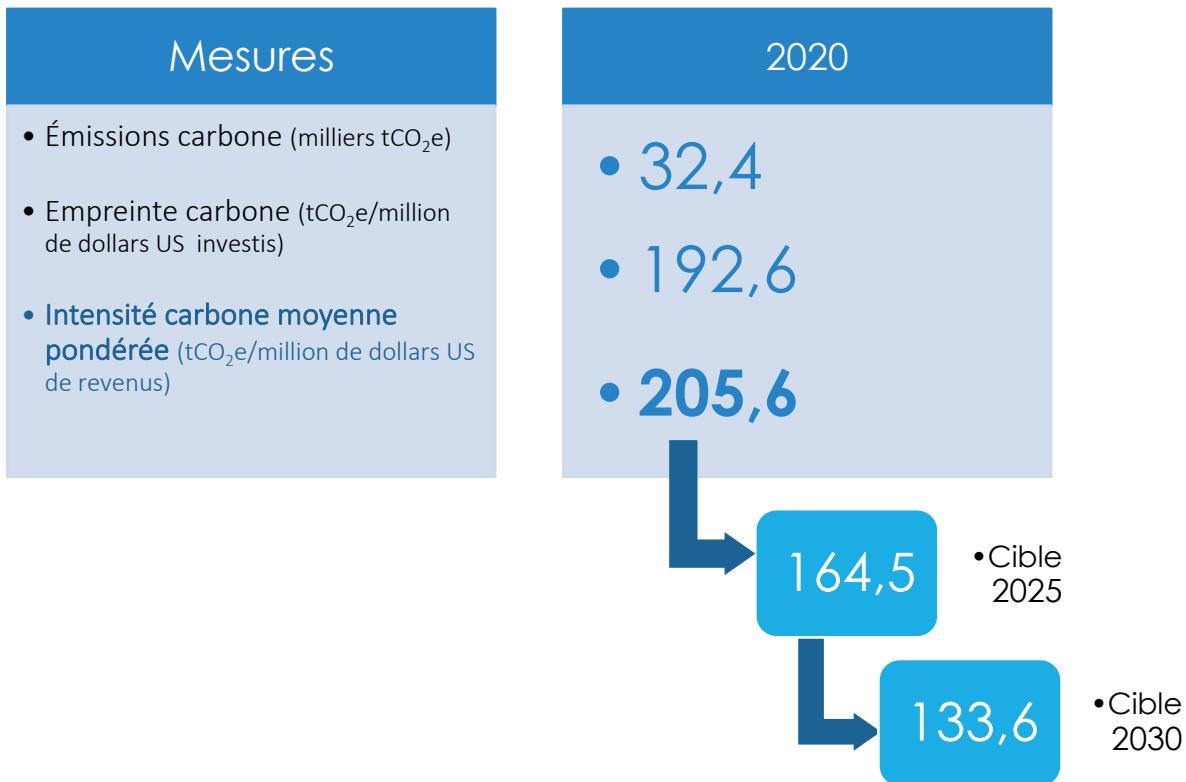
¹ Les pourcentages, sauf spécification contraire, sont calculés par rapport à la valeur marchande du portefeuille.

² Exprimé par le % de la valeur marchande du portefeuille représentant des compagnies impliquées dans de controverses sévères liées aux facteurs ESG.

³ Les émissions de carbone d'une entreprise correspondent à ses émissions de gaz à effet de serre (GES) directes ou indirectes (Scope 1 et 2) converties en tonnes de CO₂ équivalent tel que défini dans le protocole sur les GES. Les GES comprennent : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC) ou hydrocarbures perfluorés.

⁴ Les mesures sont présentées en annexe sous forme d'équations avec l'explication de leur utilité.

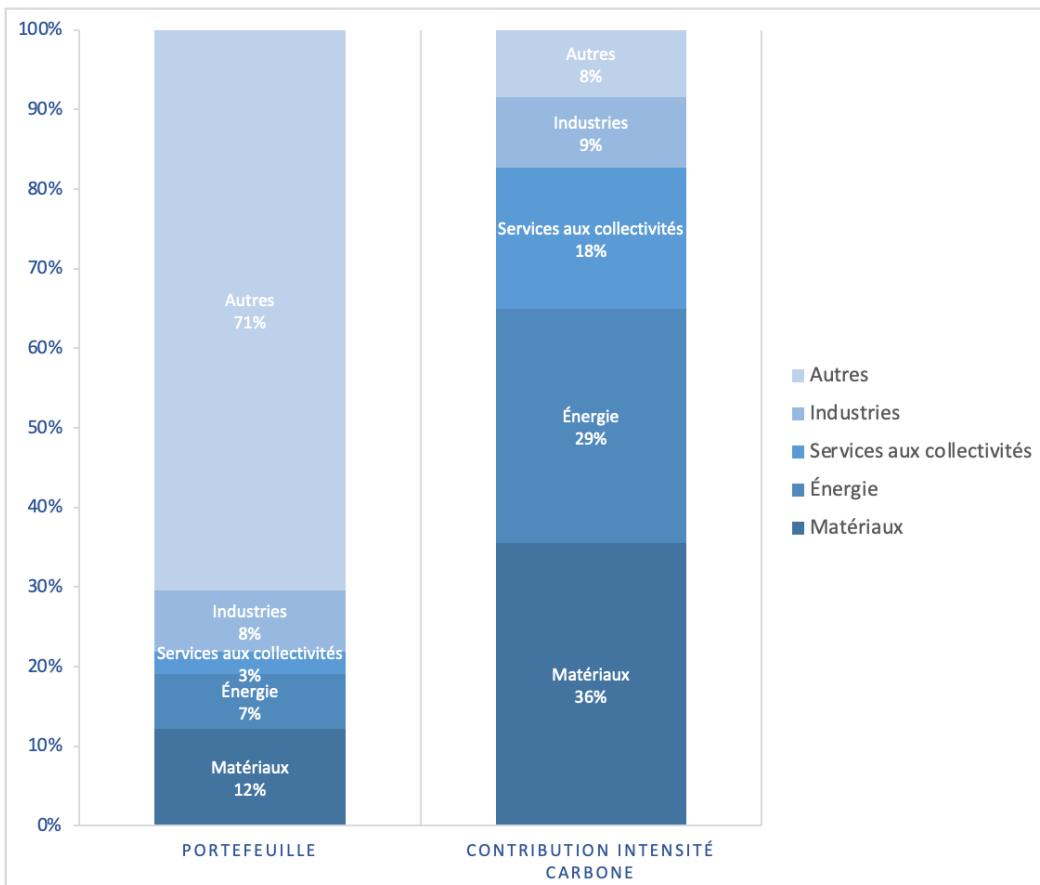
Mesures d'émissions carbone du portefeuille total d'actions



Source : MSCI ESG Research LLC 2021 et Direction Gestion des placements.

Sont exclus les instruments financiers dérivés. Les données sur les émissions carbone et les revenus des entreprises sont en retard d'une année par rapport à la date d'évaluation des portefeuilles. Les revenus des entreprises et les actifs sous gestion sont exprimés en dollars américains.

Répartition des investissements du portefeuille total d'actions cotées par secteur et contribution à l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille total d'actions



Source : MSCI ESG Research LLC 2021 et Direction Gestion des placements.

➤ **Évaluer les opportunités d'investir en énergies renouvelables**

Les premières sommes ont été investies dans le fonds *Brookfield Infrastructure Fund IV Renewable Sidecar* (fonds d'infrastructures dans le secteur d'énergies renouvelables) à la fin de l'année 2020.

La proposition de la Direction d'élargir les types d'investissements recherchés en ajoutant à l'énergie renouvelable d'autres actifs « sobres » en carbone ou qui contribuent à la transition énergétique sera intégrée dans la Politique lors de sa révision en 2021.

RAPPORT SUR L'IMPLANTATION DE LA POLITIQUE - VOLET ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Les activités préconisées par la Politique sont :

- Élaborer une politique d'exercice de droits de vote et faire rapport annuel

Les lignes directrices (LD) sur l'exercice de droits de vote ont été adoptées en 2018. L'exercice des droits de votes, conformément aux LD, a été confié au Groupe investissement responsable à compter du 1^{er} janvier 2019.

En 2020, le Fonds de dotation a voté sur 1 755 propositions dans le cadre de 128 assemblées d'actionnaires, dont 65 au Canada, 36 à l'international et 27 aux États-Unis.



- Dialoguer avec les entreprises/instances réglementaires par l'entremise des initiatives de collaboration proposées et appuyées par d'autres signataires des PRI

En 2020, le Fonds de dotation s'est joint à une initiative des PRI en prenant position par rapport aux deux changements de règles proposées par *Securities and Exchange Commission* (SEC) aux États-Unis.

Le premier changement proposé portait sur les droits des actionnaires de sociétés américaines et visait à relever substantiellement les seuils de propriété requis pour déposer une proposition d'actionnaire et les seuils des appuis nécessaires pour la nouvelle soumission d'un bulletin de vote au cours des années subséquentes. Le deuxième changement proposé concernait des modifications aux règles applicables aux sociétés de service conseil exerçant le droit de vote par procuration. Ces règles suggèrent d'obliger les sociétés de conseil en matière de vote par procuration, comme ISS et Glass Lewis, à permettre aux entreprises d'examiner et de commenter leurs conseils avant que ces derniers soient communiqués aux actionnaires clients. Les PRI, aux noms de tous les signataires de la lettre qui a été envoyée à la SEC, ont fait valoir que les processus existants ont renforcé les marchés financiers et ont amélioré les pratiques des sociétés en matière d'enjeux ESG. De plus, les PRI ont souligné l'incidence négative qu'auraient les changements proposés sur les acteurs du marché, et en particulier, les actionnaires.

Annexe

Émissions totales

t CO₂e

Mesure les tonnes absolues attribuable à un portefeuille.

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur investissement}_i}{\text{Cap. boursière émetteur}_i} * \text{Émissions émetteur}_i$$

Principaux avantages:

- simple à communiquer;
- le nombre peut être utilisé pour la compensation carbone (achat crédits carbone);
- permet la décomposition du portefeuille et l'analyse d'attribution.

Points faibles:

- ne permet pas la comparaison avec d'autres portefeuilles (mesure influencée par la taille du portefeuille);
 - nécessite des données sur la capitalisation boursière et s'applique seulement aux portefeuilles d'actions.
-

Empreinte carbone

t CO2e/M\$ investis

Mesure les tonnes d'émissions totale d'un portefeuille normalisées par la valeur marchande du portefeuille.

$$\frac{\left(\sum_n^i \frac{\text{Valeur investissement}_i}{\text{Cap. boursière émetteur}_i} * \text{Émissions émetteur}_i \right)}{\text{Valeur marchande portefeuille}} * 1\ 000\ 000$$

Principaux avantages:

- permet la comparaison avec d'autres portefeuilles (sans égard à la taille) et les indices de référence;
- mesure intuitive pour les investisseurs;
- permet la décomposition du portefeuille et l'analyse d'attribution.

Points faibles:

- ne tient pas compte de l'efficacité carbone des compagnies;
- nécessite des données sur la capitalisation boursière et s'applique seulement aux portefeuilles d'actions;
- métrique influencée par les changements dans la valeur marchande du portefeuille;
- les changements dans les capitalisations boursières peuvent être mal interprétés.

Intensité carbone moyenne pondérée

t CO2e/ M\$ US de revenus

Exprime l'exposition du portefeuille aux entreprises intensives en carbone (à fortes émissions carbone), en fonction de la pondération des entreprises dans le portefeuille.

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur invest.}_i}{\text{Valeur march. portefeuille}} * \frac{\text{Émissions émetteur}_i}{\text{Revenus \$M émetteur}_i}$$

Principaux avantages:

- les changements dans la capitalisation boursière des sociétés n'affectent pas la mesure;
 - s'applique à plusieurs classes d'actifs, dont les obligations;
 - illustre mieux l'exposition au risque carbone (les compagnies à fortes émissions carbone/\$ de revenus sont plus à risque de subir la concrétisation des risques de marché et réglementaires en lien avec les changements climatiques);
 - le calcul est facile à communiquer aux investisseurs;
 - permet la décomposition du portefeuille et l'analyse d'attribution.
-

Points faibles:

- métrique sensible aux valeurs aberrantes (outliers);
 - l'utilisation de revenus pour normaliser les données favorise les entreprises avec des niveaux de prix plus élevés par rapport à leurs pairs;
-